

TRAVAUX

La 2^{ème} phase des travaux de la Rue de la Garea commencé. Elle consiste à enfouir les réseaux secs et à reconfigurer cette voie. La durée de cette phase est d'environ 5 mois pendant lesquels la circulation sera à nouveau fortement perturbée. Désolé d'avance pour la gêne occasionnée.

ESPACE SANS TABAC



Afin de limiter la pollution engendrée par les mégots de cigarettes et résidus, et de préserver la santé publique, une convention entre la commune de Xeuilley et la Ligue contre le cancer a été signée afin d'interdire la consommation de tabac ou dérivés sur les lieux accueillant des enfants.

Selon l'arrêté du 15/02/22, il est **STRICTEMENT INTERDIT** de fumer :

- > à l'aire de jeux du « Hureau »
- > à l'espace vert « Fontaine de Maizières ».
- > dans l'enceinte du Groupe Scolaire, du périscolaire et des parkings attenants,
- > dans les salles Fisson et la cour.

RENTREE SCOLAIRE

Pour les enfants nés en 2019 ou les nouveaux arrivants, les inscriptions se déroulent en mairie sur RDV (pris par tél. ou par mail). Munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

des 12 et 19 juin en prévision des élections les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au 14 mai. La municipalité recherche des assesseurs pour la tenue du bureau de vote.

Merci de vous faire connaître en mairie.

HORAIRE D'UTILISATION DES APPAREILS BRUYANTS DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE



Lundi au vendredi
de 8^h à 20^h.
Samedi
de 9^h à 12^h et de 15^h à 19^h.
Dimanche et jours fériés
de 10^h à 12^h.

DÉJECTIONS CANINES

La Mairie reçoit de plus en plus de réclamations concernant les déjections canines. Deux nouveaux distributeurs de canisacs ont été implantés rue de la Libération et rue du Lacé. Propriétaires de chiens, utilisez ces canisacs ! D'autres distributeurs sont également disposés Place Lucette Ditsch, près des cimetières, près de la fontaine de la route de Maizières et près du terrain de jeu Route de Maizières.

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul...



**C'est à vous
de le faire pour lui
et par civisme envers
nous tous**

Selon l'article R.632-1 du Code pénal et l'article R.541-76 du Code de l'environnement, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^e classe de 35€.

Prenez soin de vous !

Ne pas jeter sur la voie publique
Conception et réalisation : Commission communication Xeuilley

> Mairie

Place Lucette Ditsch

Téléphone : 03.83.47.27.27

Mail : commune.xeuilley@wanadoo.fr



AVRIL 2022 - COMMUNE DE XEUILLEY



Bien vivre à Xeuilley !

Sommaire

- > CCAS
- > Infos diverses
- > Budget
- > Environnement

CCAS

THÉÂTRE



Le CCAS avec le soutien de la municipalité, a invité la troupe du « Petit Théâtre de Bainville » pour offrir aux habitants un après-midi récréatif dimanche 20 mars. 62 spectateurs ont assisté à la présentation de leur création de l'année « La pièce montée...ou pas » de Noël PIERCY. Merci encore à la troupe. Ce fut un vrai succès.

REPAS DES ANCIENS

Le CCAS et la Mairie organisent le repas annuel de nos aînés dimanche 22 mai.

INFOS DIVERSES

LE RECENSEMENT DÈS 16 ANS...

Si vous êtes de nationalité française, vous avez l'obligation de vous faire recenser auprès de votre mairie ou sur le site service-public.fr dans les trois mois suivant la date de votre seizième anniversaire. Vous serez ensuite convoqués pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) avant vos 18 ans. La participation à cette journée est indispensable pour vous inscrire à tous les concours et examens organisés par une autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique...)

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Afin de réduire la fracture numérique et permettre à chacun de réaliser des démarches du quotidien accessibles en ligne, la communauté de communes Moselle et Madon propose aux habitants du territoire les services d'un conseiller numérique :

Julien HELES

conseillernumerique@cc-mosellemadon.fr

06 07 99 82 57 / 09 74 36 04 59

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE XEUILLEY [cf. Le Petit Charpagnatte - 2021- n°15] a besoin de bénévoles, compétents dans différentes spécialités : médicales ou paramédicales (pompiers, infirmiers, brancardiers, pompiers,...), interprètes, policiers.....

Renseignements et inscriptions à la mairie ou par mail commune.xeuilley@wanadoo.fr

BUDGET

VOTE à l'unanimité du **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

FONCTIONNEMENT

Résultats de clôture : 145 931.47 € (excédent)

INVESTISSEMENT

Résultats de clôture : 586 421.51 € (excédent)

VOTE des TAUX des **TAXES FONCIÈRES 2022**

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 12 avril 2022 a décidé de ne pas augmenter le taux communal.

NATURE	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX effectif
Taxe foncière (bâti)	8,73 %	8,73%	25,97 % (*)
Taxe foncière (non bâti)	42,64 %	42,64 %	-

(*) Taux départemental à 17,24% + taux de la Commune 2021 à 8,73%.

ENVIRONNEMENT

TERRAIN DÉCHETS VERTS



Robert et Mickaël ont réaménagé la plate-forme des déchets verts.

Après avoir décaissé le terrain sur environ 50 cm, ils ont étalé et compacté le « rabotage » de chaussée issu des travaux de la Rue de la Gare et qui avait été stocké sur ce site. Cet aménagement permettra de conserver propres les abords des fosses et facilitera le déchargement des déchets et les manœuvres.

FLEURISSEMENT

Sandrine et Martine, de la Commission Environnement, ont complété le fleurissement de printemps en remplaçant les chrysanthèmes qui n'ont pas supporté l'hiver par des fleurs de saison : pâquerettes, primevères...



À consulter

Site internet www.xeuilley.fr

Facebook Commune de Xeuilley